

LAFACTORY MENU[®]

5, avenue Fresnel 13470 Carnoux-en-Provence - Tél.: 04 42 73 08 20 - 06 71 91 90 98

Mise en place du dispositif de signalisation des angles morts des véhicules lourds.

Au 1er janvier 2021, tous les véhicules lourds (véhicules de transport de marchandises et véhicules de transport de personnes) devront apposer sur leur véhicule un dispositif de signalisation de manière à ce qu'il soit visible sur les côtés et à l'arrière du véhicule.

Un arrêté précisant les conditions d'apposition et le modèle de la signalisation matérialisant les angles morts sur ces véhicules sera publié prochainement.

Cette obligation s'applique aux véhicules lourds dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes, circulant en milieu urbain. Le décret exclut de son champ d'application les véhicules agricoles et forestiers d'une part, et les engins de service hivernal et les véhicules d'intervention des services gestionnaires des autoroutes ou routes à deux chaussées d'autre part.

Sanction : Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par une contravention de 4e classe.



BON DE COMMANDE

Adhésif - Autocollant - impression quadri avec protection en Polypropylène «spécial camion». Format : 250x170 mm - Pose facile - Adhésif permanent.

Pour tout renseignement **Tél.: 04 42 73 08 20**

TARIFS H.T. TVA 20% EN SUS - frais de port inclus

en rouleau ou en feuille	Par 50	Par 100	Par 250	Par 500	Par 1000
ADHÉSIF	80€	149€	350€	660€	990€

BON DE COMMANDE À RETOURNER PAR :

- ⇒ Email : contactlafactory@orange.fr
- ⇒ Courrier : LaFactory Signalétique 5, avenue Fresnel 13470 Carnoux-en-Provence
- ⇒ Règlement par chèque ou par virement LA FACTORY MENU — BNP - IBAN : FR76 3000 4027 4400 0100 0444 636 — BIC : BNPAFRPPXXX

RAISON SOCIALE :

Dirigeant (Nom, prénom et tél.) :

Commande passée par (Nom, prénom et tél.) :

Adresse :

CP : Ville :

Tél.: Email :

Date, Cachet et Signature

